



Communiqué de presse

Verviers, le 29 avril 2020

RÉOUVERTURE DU 3^E RECYPARC DE VERVIERS DÈS CE JEUDI 30 AVRIL 2020

Ce jeudi 30 avril 2020, le 3^e recyparc situé sur le territoire de VERVIERS, soit celui de Verviers 1 Quai de la Vesdre, rouvrira ses portes.

La décision de redémarrer ce 3^e recyparc fait suite à une évaluation positive de la réouverture des deux autres (Stembert et Laboru), et ce en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Les principales préoccupations d'INTRADEL et de la Ville de Verviers restent d'application, à savoir y avoir une présence utile des gardiens de la paix et/ou de forces de police, ainsi qu'anticiper et gérer au mieux les flux de circulation attendus durant les premiers jours d'ouverture.

Nous attirons particulièrement l'attention des citoyens sur le respect des règles élémentaires de sécurité routière afin de s'assurer de la bonne fluidité du trafic des véhicules aux abords du recyparc.

Les autorités communales verviétoises en profitent pour à nouveau remercier l'ensemble des acteurs ayant permis d'offrir, même partiellement, ce service à la population, tout en respectant les règles de sécurité toujours en vigueur dans la lutte contre le covid-19.

A ce stade, les règles qui sont déjà d'application pour les autres recyparcs restent en vigueur.

DETAILS PRATIQUES :

1. Seuls les encombrants et les déchets verts seront acceptés

INTRADEL nous rappelle ce que sont les encombrants acceptés (valorisables) :

- C'est tout d'abord un déchet TROP LOURD et/ou TROP GRAND pour entrer dans la poubelle des déchets ménagers résiduels.
- Bois pourris
- Balatum et tapis plain
- Coffre de voyage
- Fonds de meubles cartonnés (type Unalite)
- Gaines et tuyaux en P.E.H.D.
- Glacières (pas électriques)
- Jouets gonflables et souples de grande taille (piscine, etc)
- Lambris avec colle
- Matelas
- Meubles en rotin
- Meubles recouverts de plastique, de tissu, de rembourrage
- Papiers peints
- Plaques de polycarbonate
- Plexiglass
- Tapis/carpettes
- Tuyaux en caoutchouc



Ne sont pas des encombrants :

- Tous déchets faisant l'objet d'une collecte spécifique habituellement dans votre recyparc
- **BOIS:** planches et portes en bois, châssis en, bois sans vitre, palette, contre-plaqués, poutre bois stratifiés, copeaux non traités, panneaux isolants, palissades de jardin, bois peints ou vernis, meubles en vrai bois (sans tissu, plastique et rembourrage),...
- **DSM:** Huiles, peintures, aérosols, bonbonnes de gaz,..
- **FRIGOLITE:** Isolation thermique/acoustique,...
- **INERTES:** Déchets de construction, briques, pierres,...
- **METAUX :** Vélos hors d'usage, câbles électriques, sommiers métalliques,...
- Pneus
- Pare-chocs, carcasses et toutes autres pièces de voitures qui doivent aller dans un des centres de tri agréés
- **P.V.C. :** Châssis sans vitre, volets, ...
- **TEXTILE** usagés
- **VERRE PLAT** -> Miroirs, vitres, vitrages thermopanes,...
- **ELETROMENAGERS, NEONS, ...**

2. Parce qu'enrayer la pandémie est l'affaire de tous, Intradel et la Ville de Verviers rappellent que la période de confinement est toujours d'actualité et **conseille aux citoyens de ne se déplacer qu'en cas de nécessité impérieuse.**

3. Consignes strictes d'accès :

- PAS DE RENDEZ-VOUS
- Un seul véhicule par conteneur accessible et maximum deux personnes par véhicule pour le déchargement
- La règle du 1 m3 maximum par apport reste d'application
- Les usagers devront rester dans leur véhicule fermé dans la file d'attente
- Accès aux locaux d'accueil interdits
- Sur le recyparc, les règles de distanciation sociale restent d'application
- Les usagers devront venir avec leurs propres outils pour assurer le déchargement de leurs déchets et le nettoyage de leur zone de déchargement
- Accès des recyparcs réservé uniquement aux usagers munis d'un masque de protection
- Les usagers devront montrer leur carte d'identité par la fenêtre du véhicule sans manipulation de la part du personnel
- Le contrôle des apports doit être rendu possible
- Un seul passage par semaine
- Le respect, la courtoisie et la patience sont indispensables pour assurer un climat de sécurité tant pour les usagers que pour notre personnel

4. **Accessible aux heures habituelles :** du mardi au vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 8h30 à 17 h, sans interruption sur le temps de midi



VERVIERS
COMMUNICATION

Nous vous invitons à consulter également régulièrement le site de l'Intercommunale Intradel qui reprend l'ensemble des informations concernant les collectes des déchets ménagers :

www.intradel.be

Nous comptons sur chacun pour le respect strict de ces mesures sous peine de se voir refuser purement et simplement l'accès au recyparc. Le respect de ces consignes et une condition essentielle pour maintenir l'ouverture des recyparcs.

CONTACT

Ville de Verviers – Service Environnement
087/327.557
environnement@verviers.be